

DEPARTEMENT
DE L'AIN
ARRONDISSEMENT
DE BELLEY
CANTON
D'AMBERIEU EN BUGEY
Tél.: 04.74.46.82.51

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE BETTANT

Arrêté n° 49 / 2023

**OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
SUR LA « PLACE DE LA MAIRIE »
LES SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2023 ET DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023**

L'Ecurie Luisandre, dont le siège social est à Ambérieu en Bugey (Ain), PB 20433, organise, sur le territoire de la commune : les samedi 09 septembre 2023 et dimanche 10 septembre 2023 : la 17^{ème} montée historique de Bettant,

Le Maire de BETTANT,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'afin d'assurer le bon déroulement de ces manifestations, il y a lieu de réserver la Place de la Mairie uniquement pour le stationnement des véhicules anciens de compétition et pour les besoins de l'Association organisatrice,

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} : Les samedi 09 septembre 2023 et dimanche 10 septembre 2023, de 7 H à 20 H, le stationnement sur la Place de la Mairie sera réservé uniquement aux véhicules anciens de compétition et aux besoins de l'Association organisatrice.

Le stationnement de tout autre véhicule sera donc strictement interdit.

ARTICLE 2 : Ces dispositions seront signalées aux usagers par voie d'affichage.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'Ecurie Luisandre ainsi qu'à la Gendarmerie d'AMBERIEU EN BUGEY et au Commandant du SDIS d'AMBERIEU EN BUGEY.

BETTANT, le 03 août 2023

Le Maire : Marie-Françoise VIGNOLLET

